



CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 Juillet 2019

Présents : 16	L'an deux mille dix-neuf, le quatre juillet, à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard GARREAU, Maire. <u>Étaient présents</u> : M. Arnault ANSEL, M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Jean-Bernard GARREAU, Mme Josiane GUILLOTEAU, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Bernard LAOUENAN, M. Frédéric LEGRAS, Mme Isabelle PELLERIN, M. Vincent PINEAU, Mme Géraldine THOMELIN, Mme Hélène VOISINNE et Mme Nadine YOU. <u>Étaient absents excusés</u> : M. André BELLEIL (procuration donnée à M. Frédéric LEGRAS), Mme Régine BEZIAUD (procuration donnée à Mme Anne-Marie HENRY), M. Christophe BOUILDE, M. Jean-Yves CLEMENCEAU (procuration donnée à Mme Géraldine THOMELIN), M. Yannick HOURDEAU (procuration donnée à M. Arnault ANSEL), M. Ludovic LEDUC (procuration donnée à M. Bruno BENOIT), M. Marcel LEHY, Mme Sarah MOINARD (procuration donnée à Mme Hélène VOISINNE), Mme Céline POIRIER, Mme Alexia TAKACS, M. Patrice VICTOR (procuration donnée à M. Bernard LAOUENAN). <u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Maria COURTAY <u>Date de la convocation</u> : 27 juin 2019
Excusés : 11	
7 pouvoirs	
Absents : ---	
Votants : 23	
En exercice : 27	
Délégation certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,	
Le 08 JUIL 2019	
Publiée, le 08 JUIL 2019	
Notifiée, le _____	
Délibération n°19.4.10	URBANISME - TECHNIQUE Aménagement RD 923 - SECTION Le Houx – St ANNE, déviation de la LOIRIÈRE : VALIDATION par la Commune du choix retenu après concertation

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre qui lui est adressée en date du 28 mai 2019 par M. Jean CHARRIER, Vice-Président mobilités du CD 44 ainsi libellée :

« Le Département a organisé une concertation afin de recueillir l'avis des habitants concernés par le projet de déviation de « La LOIRIÈRE ». Celle-ci s'est déroulée entre le mardi 11 décembre 2018 et le lundi 7 janvier 2019.

Les résultats de cette concertation vous ont été présentés le lundi 25 mars 2019 et il a été convenu de réaliser une étude complémentaire afin de rechercher la position optimale du giratoire de desserte à partir des variantes 1B et 2B en prenant en compte les contraintes techniques, environnementales et agricoles.

Vous trouverez ci-joint une nouvelle proposition de projet adapté après concertation. Pour éviter une mare et une haie accueillant des espèces protégées, le raccordement de la voie communale de « La NERRIERE » (VC 212) a été décalé, impactant légèrement une emprise agricole.

Afin de pouvoir poursuivre les études techniques détaillées et engager la constitution des dossiers réglementaires, je souhaite que votre conseil municipal confirme par délibération le choix de la solution retenue avant approbation de celle-ci par l'assemblée départementale.

Par ailleurs, comme convenu dans les suites données à la concertation, nous examinons la possibilité d'acquérir à l'amiable les trois habitations de « Belle issue » pour limiter le linéaire de voie de desserte impactant le parcellaire agricole, ainsi que la faisabilité d'une déconstruction de la RD 923 entre « La LOIRIÈRE » et le giratoire du « Houx ».

Le Maire ajoute que les plans annexés ont été tenus à la disposition des élus pour consultation dans le bureau du secrétariat général.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu l'article L2121-29-1 du CGCT

Vu la présentation en Commission Voirie en date du 19 juin 2019

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **CONFIRME** le choix du nouveau projet de déviation de la RD 923 à la LOIRIERE adopté après concertation, tel que présenté par le service études et concertation de la Direction Générale de l'Aménagement du CD44, **SOUS RESERVES de la vérification et du maintien des accès pour les PROPRIETAIRES** des parcelles agricoles impactées par le projet .

« Pour extrait conforme au registre »

Jean-Bernard GARREAU
Maire

